

## **Compte-rendu du Conseil Municipal Du 12 juillet 2021**

Convocation : 06/07/2021

Étaient présents : Martine BESSIERE, Laurence LAURENT, Jean SALVAN, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Sébastien LAURENT, Martine BATUT.

Absents : Frédéric BECAMEL, a donné pouvoir à Laurence LAURENT.  
Jennifer GASC, a donné pouvoir à Sébastien LAURENT.  
Christiane LUTRAND, a donné pouvoir Pierre BOULDOIRES.

Secrétaire de séance : Martine BATUT

### **1°) Modification de la clé de répartition pour le remboursement de l'emprunt Investissement**

**Voirie 2011 CC Aubrac Laguiole** : La clé de répartition pour le remboursement de l'emprunt Voirie de la Communauté de Communes Aubrac-Laguiole en 2011 a été revue. Ainsi, les attributions de compensation versée à la Communauté de communes Aubrac-Carladez-Viadène par la commune de Curières vont être revue à la baisse afin de régulariser le trop-perçu. Approbation à l'unanimité.

**2°) Modification budgétaire n° 1 – Financement du CACES agent technique** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les CACES de l'agent technique arrive à échéance le 7 juillet 2021, et qu'afin de lui délivrer les autorisations de conduite nécessaires pour assurer ses missions de la collectivité il convient de renouveler ces derniers pour un montant de 1 180€ TTC. Il convient donc de prendre une décision modificative budgétaire pour financer ces CACES. Approbation à l'unanimité.

**3°) Plan de financement prévisionnel de la réfection de la toiture de la salle des fêtes – versant Sud** : Coût de l'opération 17 021,75€ HT. Subvention DETR (Etat) : 4 050 €. Sollicitation du Conseil Départemental : 4 050 €. Autofinancement : 8921.75 €. Approbation à l'unanimité.

**4°) Entretien des vitraux de l'église et plan de financement** : l'opération d'entretien des vitraux de l'église est validée pour l'exercice 2022. Montant de l'opération : 4 860€ HT. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 2 430€. Autofinancement : 2 430€. Une participation va également être demandée auprès de l'évêché. Approbation à l'unanimité.

**5°) Réhabilitation de la bande boisée du Trap** : Deux entreprises se sont portées candidates : La Forêt des Ruthènes ainsi que l'Office National des Forêts. Deux critères ont été permis d'évaluer les entreprises : la capacité à réaliser les travaux demandés ainsi que le montant de l'offre. L'entreprise La Forêt des Ruthènes a été retenue à l'unanimité, pour un montant de 9 310€ HT.

**6°) Autorisation pour régulariser les actes décidés sous la gestion de Monsieur CAYLA** : Afin de poursuivre la régularisation des actes notariés décidés sous la gestion de Monsieur Jean-Marie CAYLA, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour autoriser à Madame le Maire à signer les actes correspondants. Approbation à l'unanimité.

### **7°) Questions diverses :**

- ❖ Recensement de la population : celui-ci aura lieu en 2022 du 20/01 au 19/02. Il faut donc recruter un agent recenseur. Une annonce sera publiée dans la presse et sur Panneaupocket.
- ❖ Le bureau de vote pour l'année 2022 se tiendra à la salle des fêtes.

- ❖ Une étude va être faite réaliser une allée centrale au niveau de l'extension du cimetière.
- ❖ Réflexion sur le chemin reliant Curières à la Mouralie.
- ❖ Arracheur de gentianes : la commune ne donne pas suite aux deux demandes reçues en Mairie.

La séance est levée à 23h55.